

Chef d'agrès sapeur-pompier volontaire tout engin – module lutte contre les incendies

RS1468 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
-----------------------	----------------------------

Date d'échéance	31/12/2021
-----------------	------------

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015

<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Vérification des connaissances et savoir-faire des chefs d'agrès sapeurs-pompiers volontaires tout engin module lutte contre les incendies.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie
- Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
- Elaborer une stratégie d'extinction
- Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté

Les compétences évaluées sont :

- Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie
- Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
- Elaborer une stratégie d'extinction
- Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires NOR : INTE1315093A
<http://www.interieur.gouv.fr/content/download/66004/477419/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%2008%2008%202013%20formations%20SPV.pdf>""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Etre équipier, chef d'équipe, chef d'agrès une équipe de sapeur-pompier volontaire sur l'ensemble des domaines d'activités opérationnelles.
- Etre adjudant de sapeur-pompier volontaire

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1468/>